



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 10 mars 2026 à 17h30
Salle des associations à HEUGNES

PROCES VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix mars, à dix-sept heures trente, les délégués du conseil de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay se sont réunis à la salle des associations de Heugnes sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente, Mme Annick BROSSIER.

Date de la convocation : 4 mars 2026

En exercice : 37

Quorum : 19

29 puis 30 puis 31 conseillers communautaires étaient présents : M. Jean AUFRERE , M. Jean-Paul BECCA VIN, M. Georges BIDEAUX, M. Gilles BRANCHOUX, Mme Annick BROSSIER (*arrivée en séance à 18h05 à l'issue du vote relatif à l'affectation de résultat du budget annexe « abattoir »*), M. Michel BRUNET, Mme Mireille CHALOPIN, Mme Annie CHRETIEN, Mme Sandra COUTANT, Mme Elisabeth DESRIAUX, M. Claude DOUCET, M. Jean-Christophe DUVEAU, M. Patrick GARGAUD, Mme Chantal GODART, M. Jean-Charles GUILLET, Mme Christiane HUOT, M. Francis JOURDAIN, M. Philippe KOCHER, Mme Caroline LEGENDRE, Mme Paulette LESSAULT, M. Guy LEVEQUE, M. Denis LOGIE (*arrivé en séance à 17h56, lors de l'examen du dossier relatif à l'affectation de résultat du budget annexe « aménagement des zones d'activités »*), Mme Christine MARTIN, Mme Marie-France MARTINEAU, M. Jean-Christophe PINAULT, M. Alain POURNIN, M. Joël RETY, M. Alain REUILLON, Mme Maryse RIOLLAND, M. Gérard SAUGET, M. Bruno TAILLANDIER

3 conseillers communautaires avaient donné pouvoir : Mme Marie-Agnès BARILLOT à M. Jean-Paul BECCA VIN, M. Dominique GABILLON à M. Claude DOUCET, M. François LEGER à M. Bruno TAILLANDIER

3 conseillers communautaires étaient absents/excusés : M. Hervé FLAVIGNY, M. Jacky SEGRET, Mme Ingrid TORRES

Secrétaire de séance : M. Michel BRUNET

Participaient également : Mme Julie CHATEAU-LEFEVRE, animatrice à la Ligue de l'Enseignement de l'Indre pour présenter les séjours estivaux de l'Accueil Jeunes Ecueillé – Valençay, Mme Alice CAILLAT, Directrice générale des services, M. Charles GIRAULT, Comptable

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- 0.** Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 0.bis** Intervention de l'Accueil Jeunes Ecueillé – Valençay
- 1.** Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 17 février 2026 (5.2)
- 2.** Approbation des comptes financiers uniques 2025 (*sous réserve de validation de la DGFIP*) (7.1)
 - Election du (de la) Président(e) de séance
 - Budget principal
 - Budget annexe « abattoir »
 - Budget annexe « aménagement des zones d'activités »
- 3.** Affectation des résultats 2025 (7.1)
- 4.** Taux de taxes foncières et de cotisation foncière des entreprises pour 2026 (7.2)
- 5.** Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2026 (7.2)
- 6.** Fixation du produit de la taxe GEMAPI pour 2026 (7.2)
- 7.** Vote du budget principal et des budget annexes 2026 (7.1)
- 8.** Participations et demandes de subventions d'organismes divers (7.1)

9. Office de Tourisme : modification des tarifs de la régie (7.1)

10. Service de gestion des déchets :

- Coûts des prestations de l'entente intercommunale sur le tri des emballages ménagers et assimilés (7.1)
- Bilan annuel 2025 de l'entente intercommunale sur le tri des emballages ménagers et assimilés (8.8)

11. Services à la population : partenariat avec la Mutualité Française pour des ateliers d'écriture seniors

12. Questions diverses

Le 1^{er} vice-Président remercie la commune de Luçay-le-Mâle d'accueillir ce conseil. Il présente les excuses de la Présidente qui est retenue momentanément par une affaire urgente dans sa commune. Il laisse la parole à Mme Julie CHATEAU-LEFEVRE pour la présentation des activités estivales de l'Accueil Jeunes Ecueillé – Valençay (AJEV).

Mme Julie CHATEAU-LEFEVRE explique que l'AJEV est présent sur le territoire de la CCEV depuis 2016. L'objectif du service est d'accompagner les jeunes dans la réalisation de leur projet en se basant sur l'envie de faire des jeunes. Ainsi, l'AJEV permet aux adolescents d'être acteurs de leur territoire, de développer leur autonomie et leurs prises d'initiatives. En 2025, 100 jeunes ont été accompagnés et 4 projets mis en place (sortie karting, séjour à Lisbonne...).

L'AJEV est également force de proposition et met en place des animations numériques, culinaires, d'expression, sportives dans les différentes communes. En 2025, l'AJEV a proposé 19 animations et 230 jeunes ont participé.

En parallèle, l'animatrice de l'AJEV vient en renfort de M. Cyril HUGUET, sur le Point Information Jeunesse. Elle met en place des actions de sensibilisations à destination des jeunes des deux collèges, mais aussi des jeunes en recherche d'orientation, en partenariat avec la mission locale.

Enfin, depuis quatre ans, l'AJEV organise des séjours de 5 jours pour les jeunes de 11 à 17 ans. Ces séjours sont financés par la CAF et le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) par le biais du dispositif de financement national « colos apprenantes ». Grâce à ces soutiens, le montant des participations des familles est d'environ 100 € (tarification au quotient familial).

En 2025, les deux séjours d'été (à l'île de Ré et en Auvergne), ont été subventionnés par le dispositif « colos apprenantes », à hauteur de 180 € par jeune. Cette subvention a permis de faire baisser la participation des familles (coût entre 90 et 110 € en fonction du quotient familial des familles). 24 enfants (sur les 24 places disponibles) ont pu profiter de ce tarif pour partir en vacances.

En 2026, la loi de finances prévoit la suppression du dispositif « colos apprenantes ».

Cette mesure conduit l'AJEV à solliciter une subvention exceptionnelle de 3 000 € auprès de la CCEV afin de maintenir l'accessibilité des séjours pour tous, y compris les publics issus de familles aux ressources financières limitées.

M. Patrick GARGAUD, vice-Président en charge des services à la population salue le grand dynamisme de Mme Julie CHATEAU-LEFEVRE qui a su fédérer un grand nombre de jeunes du territoire. Les jeunes sont dynamiques et font pleins d'animations. L'animatrice propose différentes actions, et notamment ces voyages d'été. Jusqu'à présent, l'Etat accompagnait financièrement ces projets, mais en raison de la disparition du dispositif des « colos apprenantes », il est essentiel que la CCEV se mobilise pour préserver ces séjours en les subventionnant.

Le 1^{er} vice-Président remercie Mme Julie CHATEAU-LEFEVRE pour cette présentation.

Mme Julie CHATEAU-LEFEVRE quitte la séance.

En l'absence de la Présidente, le 1^{er} vice-Président demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler concernant le procès-verbal du conseil communautaire du 17 février 2026 qui leur a été adressé le 4 mars 2026.

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, en l'absence de remarque, et à l'unanimité des délégués votants, les délégués absents lors de la séance du 17 février 2026 ne prenant pas part au vote, le conseil communautaire approuve le procès-verbal du conseil communautaire du 17 février 2026 tel que présenté.

Dossier n°2 : Approbation des comptes financiers uniques 2025

REPORTE

Le 1^{er} vice-Président explique qu'à ce jour, les services de la Direction Départementale des Finances Publiques n'ont pas été en mesure de transmettre les éléments nécessaires à l'établissement des CFU pour les trois budgets de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay. Le conseil est donc contraint de reporter l'examen de ces dossiers. Le 1^{er} vice-Président indique qu'un budget supplémentaire devra être voté courant mai ou juin 2026.

Arrivée en séance de M. Denis LOGIE

Dossier n°3_1 : Reprise anticipée du résultat 2025 : budget annexe « aménagement des zones d'activités »

DCC2026_026

En l'absence de la Présidente, le 1^{er} vice-Président propose une reprise anticipée du résultat 2025 du budget annexe « aménagement des zones d'activités » comme suit :

Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2025 **22 668,01 €**

Excédent d'investissement au 31 décembre 2025	116 865,25 €
Déficit d'investissement en restes à réaliser	-60 000,00 €
Dépenses : 60 000,00 € / Recettes : 0,00 €	
Excédent d'investissement total (001)	56 865,25 €
Affectation obligatoire	- €
Affectation totale à l'article 1068 du budget 2026	- €
Soit une reprise de l'excédent de fonctionnement pour le budget 2026 (002)	22 668,01 €

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe « aménagement des zones d'activités »,

Vu les propositions du bureau communautaire du 23 janvier 2026,

Vu l'annexe financière **ci-jointe**,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ Arrête les résultats prévisionnels de l'exercice 2025 tels que dressés par le 1^{er} vice-Président,
- ✓ Autorise la reprise anticipée des résultats 2025 au budget primitif 2026,
- ✓ Affecte de manière anticipée l'excédent cumulé de la section de fonctionnement, en totalité au 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 22 668,01 €,
- ✓ Autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°7-1 : Budget annexe « aménagement des zones d'activités » 2026

DCC2026_032

En l'absence de la Présidente le 1^{er} vice-Président présente aux délégués le projet de budget annexe « aménagement des zones d'activités » 2026 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		PREVISIONS 2025	REALISE 2025	PREVISIONS 2026	
N°	Chapitre	Montants	Montants	Montants	
011	Charges à caractère général	6 285,99 €	4 100,92 €	7 568,01 €	33,1%
014	Reversement de fiscalité	300,00 €	- €	300,00 €	1,3%
020	Virement à la section d'investissement	20 000,00 €	- €	15 000,00 €	65,6%
042	Opérations d'ordre – vente terrains	- €	29 439,95 €	- €	-
TOTAL		26 585,99 €	33 540,87 €	22 868,01 €	100%

RECETTES		PREVISIONS 2025	REALISE 2025	PREVISIONS 2026	
N°	Chapitre	Montants	Montants	Montants	
002	Excédent de fonctionnement reporté	25 085,99 €	25 085,99 €	22 668,01 €	99,1%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 500,00 €	1 572,14 €	200,00 €	0,9%
75	Autres produits de gestion courante	- €	110,80 €	- €	-
77	Produits spécifiques	- €	29 439,95 €	- €	-
TOTAL		26 585,99 €	56 208,88 €	22 868,01 €	100%

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
N°	Objet	RAR	Ajouts BP 2026	TOTAL BP 2026	
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00 €	- €	50 000,00 €	59,5%
21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €	24 065,25 €	34 065,25 €	40,5%
TOTAL		60 000,00 €	24 065,25 €	84 065,25 €	100%

RECETTES					
N°	Objet	RAR	Ajouts BP 2026	TOTAL BP 2026	
001	Excédent d'exécution reporté		56 865,25 €	56 865,25 €	67,7%
021	Virement de la section de fonctionnement		15 000,00 €	15 000,00 €	17,8%
024	Produits de cessions d'immobilisations		- €	- €	0,0%
10	Dotations, fonds divers et réserves		12 200,00 €	12 200,00 €	14,5%
13	Subventions d'investissement		- €	- €	0,0%
TOTAL		- €	84 065,25 €	84 065,25 €	100%

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'article L.2312-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 à laquelle est soumis le budget annexe « aménagement des zones d'activités »,

Vu les propositions du bureau communautaire du 23 janvier 2026,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le budget annexe « aménagement des zones d'activités » 2026 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay tel que présenté par la Présidente.

Dossier n°3-2 : Reprise anticipée du résultat 2025 : budget annexe « abattoir » DCC2026_025

En l'absence de la Présidente, le 1^{er} vice-Président propose une reprise anticipée du résultat 2025 du budget annexe « abattoir » comme suit :

Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2025 18 908,54 €

Excédent d'investissement au 31 décembre 2025	100 873,83 €
Déficit d'investissement en restes à réaliser	-100 000,00 €
Dépenses : 470 000,00 € / Recettes : 370 000,00 €	
Excédent d'investissement total (001)	873,83 €
Affectation obligatoire	- €
Affectation totale à l'article 1068 du budget 2026	- €
Soit une reprise de l'excédent de fonctionnement pour le budget 2026 (002)	18 908,54 €

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial,

Vu les propositions du bureau communautaire du 23 janvier 2026,

Vu l'annexe financière **ci-jointe**,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ Arrête les résultats prévisionnels de l'exercice 2025 tels que dressés par le 1^{er} vice-Président,
- ✓ Autorise la reprise anticipée des résultats 2025 au budget primitif 2026,
- ✓ Affecte de manière anticipée l'excédent cumulé de la section de fonctionnement, en totalité au 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 18 908,54 €,
- ✓ Autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Arrivée en séance de Mme Annick BROSSIER qui reprend la présidence de séance.

Dossier n°7-2 : Budget annexe « abattoir » 2026

DCC2026_031

La Présidente présente aux délégués le projet de budget annexe « abattoir » 2026 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		PREVISIONS 2025	REALISE 2025	PREVISIONS 2026	
N°	Chapitre	Montants	Montants	Montants	
011	Charges à caractère général	288 542,76 €	243 043,79 €	278 908,54 €	39,7%
012	Charges de personnel	382 000,00 €	379 948,24 €	348 000,00 €	49,6%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 000,00 €	72 575,82 €	73 000,00 €	10,4%
65	Autres charges de gestion courante	500,00 €	- €	500,00 €	0,1%
66	Charges financières	500,00 €	330,44 €	1 000,00 €	0,1%
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	- €	500,00 €	0,1%
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	0%
TOTAL		745 042,76 €	695 898,29 €	701 908,54 €	100%

RECETTES		PREVISIONS 2025	REALISE 2025	PREVISIONS 2026	
N°	Chapitre	Montants	Montants	Montants	
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 042,78 €	1 042,78 €	18 908,54	2,7%
013	Atténuations de charges	2 000,00 €	846,93 €	2 000,00 €	0,3%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00 €	15 196,34 €	20 000,00 €	2,8%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	660 000,00 €	641 720,78 €	550 000,00 €	78,4%
74	Subventions d'exploitation			110 000,00 €	15,7%
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	0,1%
77	Produits exceptionnels	56 000,00 €	56 000,00 €	- €	0%
TOTAL		745 042,76 €	714 806,83 €	701 908,54 €	100%

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
N°	Objet	RAR	Ajouts BP 2026	TOTAL BP 2026	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		20 000,00 €	20 000,00 €	1,1%
16	Emprunts et dettes assimilées		20 000,00 €	20 000,00 €	1,1%
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	- €	15 000,00 €	0,8%
21	Immobilisations corporelles	455 000,00 €	1 313 873,83 €	951 500,00 €	97%
TOTAL		470 000,00 €	1 037 523,57 €	1 768 873,83 €	100%

RECETTES					
N°	Objet	RAR	Ajouts BP 2026	TOTAL BP 2026	
001	Excédent d'exécution reporté		873,83 €	873,83 €	0,1%
021	Virement de la section de fonctionnement		- €	- €	0%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		73 000,00 €	73 000,00 €	4%
10	Dotations, fonds divers		- €	- €	0%
13	Subventions d'investissement	370 000,00 €	530 000,00 €	900 000,00 €	49,3%
16	Emprunts et dettes assimilées		850 000,00 €	850 000,00 €	46,6%
TOTAL		370 000,00 €	1 453 873,83 €	1 823 873,83 €	100%

M. Jean-Charles GUILLET indique qu'il aurait peut-être fallu intégrer la hausse des carburants.

La Présidente répond que lors de la préparation budgétaire avec le bureau communautaire, la guerre en Iran n'avait pas commencé. Il a été fait le choix de ne pas modifier ce paramètre au dernier moment.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'article L.2312-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial,

Vu les propositions du bureau communautaire du 23 janvier 2026,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués votants, M. Francis JOURDAIN s'abstenant, le conseil communautaire approuve le budget annexe « abattoir » 2026 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay tel que présenté par la Présidente.

Dossier n°3-3 : Reprise anticipée du résultat 2025 : budget principal

DCC2026_024

La Présidente propose une reprise anticipée du résultat 2025 du budget principal comme suit :

Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2025

1 737 640,68 €

Excédent d'investissement au 31 décembre 2025	95 374,84 €
Déficit d'investissement en restes à réaliser	-146 996,00 €
Dépenses : 520 200,00 € / Recettes : 373 204,00 €	
Déficit d'investissement total (001)	51 621,16 €
Affectation obligatoire	51 621,16 €

Affectation complémentaire	200 000,00 €
Affectation totale à l'article 1068 du budget 2026	251 621,16 €
Soit une reprise de l'excédent de fonctionnement pour le budget 2026 (002)	1 486 019,52 €

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu les propositions du bureau communautaire des 6 et 20 février 2026,

Vu l'annexe **financière ci-jointe**,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ Arrête les résultats prévisionnels de l'exercice 2025 tels que dressés par la Présidente,
- ✓ Autorise la reprise anticipée des résultats 2025 au budget primitif 2026,
- ✓ Affecte de manière anticipée l'excédent cumulé de la section de fonctionnement, après couverture du besoin de financement, au 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour 251 621,16 € et au 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 1 486 019,52 €,
- ✓ Autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°4 : Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxes foncières et de cotisation foncière des entreprises pour 2026 **DCC2026_027**

En accord avec le bureau communautaire des 6 et 20 février 2026, la Présidente propose de maintenir les taux de taxes et cotisations pour l'année 2026, tel qu'adoptés par délibération n°2020_034 du 4 mars 2020 à savoir :

	Taux	Produit attendu	Evolution 2026/2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	7,54%	156 931 €	+ 1 245 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2,00%	198 354 €	+ 1 571 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	1,96%	35 266 €	+ 4 576 €
Cotisation foncière des entreprises	22,00%	264 000 €	+ 5 450 €

La Présidente indique que l'autonomie fiscale de la CCEV est estimée en 2026 à 265 042 €, une fois le FNGIR soustrait. Or, si l'on ôte également les attributions de compensation reversées aux communes (476 800 €), cette autonomie fiscale est négative (-211 758 €), c'est-à-dire que la CCEV reverse plus d'argent à l'Etat et à ses communes membres qu'elle ne prélève d'impôts.

M. Philippe KOCHER précise que si la CCEV doit travailler sur son autonomie fiscale, cela doit se faire en concertation avec les communes et pas au détriment des communes.

La Présidente acquiesce et ajoute qu'une réflexion avait été amorcée en fin de mandat sur la mise à jour des valeurs locatives des résidences. Ce travail devra être poursuivi sur le prochain mandat, si les élus le souhaitent.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'avis du bureau communautaire des 6 et 20 février 2026,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ Approuve les taux suivants pour 2026 :
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 7,54%
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,00%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,96%
 - Cotisation foncière des entreprises : 22,00%
- ✓ Charge la Présidente de notifier ces décisions aux services préfectoraux,
- ✓ Autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°5 : Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2026 DCC2026_028

La Présidente indique qu'en 2025, la communauté de communes a enregistré un excédent de 197 408,28 € sur le service de gestion des déchets. En conséquence, le bureau communautaire du 20 février 2026 propose de réduire le taux de 1 point et de passer de 20% à 19%, malgré un déficit prévisionnel établi à 48 500 €.

Dans ces conditions, le budget du service s'établit comme suit :

DEPENSES	PREVISIONS 2026	RECETTES	PREVISIONS 2025
Charges à caractère général	2 120 000 €	Taxe OM (taux de 20%)	1 919 000 €
Charges de personnel	155 000 €	Atténuation de charges	250 000 €
Autres charges diverses (dont amortissements)	52 500 €	Produits des services	110 000 €
TOTAL	2 327 500 €	TOTAL	2 279 000 €
		DEFICIT	-48 500 €

Les investissements prévus pour 2026 portent principalement sur :

- Acquisition de conteneurs : 15 000 €
- Acquisition de colonnes à verre : 16 600 €
- Remplacement du déshuileur de la déchetterie de Valençay : 30 000 €
- Remplacement des garde-corps de la déchetterie de Heugnes : 18 500 €
- Contrôle d'accès des déchetteries : 150 000 €

soit un total de 230 100 €.

Mme Mireille CHALOPIN demande à quoi correspondent les 150 000 € prévus pour le contrôle d'accès en déchetterie.

Le vice-Président délégué au service de gestion des déchets répond qu'il s'agit de l'équipement en barrières, badges et logiciels ainsi que l'étude préalable d'aménagement, pour les deux déchetteries.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'avis du bureau communautaire du 20 février 2026,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ Approuve la baisse d'un point du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le fixant à 19% pour 2026 sur tout le territoire de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,
- ✓ Valide les produits attendus tels que présentés ci-dessus,
- ✓ Charge la Présidente de notifier ces décisions aux services préfectoraux,
- ✓ Autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°6 : Fixation du produit de la taxe GeMAPI pour 2026

DCC2026_029

Par délibération n°2018/9 du 18 janvier 2018, le conseil communautaire a décidé d'instituer la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GeMAPI). Conformément aux dispositions de l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts, la fixation du produit doit être déterminée avant le 15 avril de l'année d'imposition.

La Présidente rappelle que la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay est membre de cinq syndicats de rivière, chacun appelant les sommes suivantes :

- Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Indre	2 101 €
- Syndicat d'Aménagement des Rivières « le Modon et le Traînefeuilles »	50 000 €
- Syndicat du Bassin du Nahon	34 320 €
- Syndicat de la Vallée du Renon	4 500 €
- Syndicat de la Vallée du Fouzon	5 874 €

Par ailleurs, il a été constaté que des dégrèvements impactent le produit perçu chaque année (1 402 € en 2024 sur la GeMAPI 2023, 1 485 € en 2025 sur la GeMAPI 2024 et 2 435 € en 2026 sur la GeMAPI 2025). Il est donc proposé d'inclure ces dégrèvements de l'année n-1 dans le produit appelé au titre de l'année n.

Enfin, une perte sur produit perçu de 1 273 € a également été enregistrée en 2025.

Dès lors, le montant du produit de la taxe GeMAPI pour 2026 s'établit à 100 503 €.

M. Jean-Christophe PINAULT demande à qui sont versés ces dégrèvements.

M. Charles GIRAULT explique que ces dégrèvements résultent des réformes de la taxe d'habitation avec de nouvelles exonérations et également de petits montants (quelques euros) non recouverts par les services fiscaux. Cela tient au mode de calcul de cette taxe qui vient s'additionner aux taux des impôts locaux (exemple + 0,61% sur la taxe d'habitation en 2025).

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1530 bis du Code Général des Impôts,

Vu la délibération n°2018/9 du 18 janvier 2018 portant instauration de la taxe GeMAPI sur le territoire de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ Fixe le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations attendu à 100 503 € pour 2026,
- ✓ Charge la Présidente de notifier ces décisions aux services préfectoraux,
- ✓ Autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°7-3 : Budget principal 2026

DCC2026_030

La Présidente présente aux délégués le projet de budget principal 2026 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		PREVISIONS 2025	REALISE 2025	PREVISIONS 2026	
N°	Chapitre	Montants	Montants	Montants	
011	Charges à caractère général	3 327 170,00 €	2 986 818,90 €	3 405 867,00 €	42,6%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 353 000,00 €	1 305 154,49 €	1 363 000,00 €	17,1%
014	Atténuations de produits	1 499 935,06 €	1 434 629,66 €	1 432 194,52 €	17,9%
023	Virement à la section d'investissement	1 024 400,00 €	0,00 €	888 000,00 €	11,1%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00 €	174 575,48 €	200 000,00 €	2,5%
65	Autres charges de gestion courante	625 600,00 €	543 190,58 €	658 600,00 €	8,2%
66	Charges financières	35 000,00 €	26 302,82 €	35 000,00 €	0,5%
67	Charges spécifiques	5 000,00 €	1 260,00 €	5 000,00 €	0,1%
TOTAL		8 070 105,06 €	6 471 931,93 €	7 987 661,52 €	100%

RECETTES					
RECETTES		PREVISIONS 2025	REALISE 2025	PREVISIONS 2026	
N°	Chapitre	Montants	Montants	Montants	
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 409 143,06 €	1 409 143,06 €	1 486 019,52 €	18,6%
013	Atténuations de charges	625 000,00 €	695 813,53 €	638 000,00 €	8%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 500,00 €	19 909,94 €	30 000,00 €	0,4%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	182 500,00 €	228 554,42 €	233 500,00 €	2,9%
73	Impôts et taxes	4 180 600,00 €	4 349 518,31 €	4 087 700,00 €	51,2%
74	Dotations et participations	1 542 862,00 €	1 378 269,39 €	1 405 942,00 €	17,6%
75	Autres produits de gestion courante	96 000,00 €	119 238,59 €	99 000,00 €	1,2%
77	Produits spécifiques	5 500,00 €	9 125,37 €	7 500,00 €	0,1%
77	Produits exceptionnels	56 000,00 €	56 000,00 €	- €	0%
TOTAL		8 070 105,06 €	8 209 572,61 €	7 987 661,52 €	100%

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
N°	Objet	RAR	Ajouts BP 2026	TOTAL BP 2026	%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		30 000,00 €	30 000,00 €	1,5%
041	Opérations patrimoniales		22 000,00 €	22 000,00 €	1,1%
16	Emprunts et dettes assimilées		85 000,00 €	85 000,00 €	4,1%
20	Immobilisations incorporelles	115 000,00 €	0,00 €	115 000,00 €	5,5%
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00 €	25 000,00 €	35 000,00 €	1,7%
21	Immobilisations corporelles	395 200,00 €	795 100,00 €	1 190 300,00 €	57,3%
23	Immobilisation en cours		498 278,84 €	498 278,84 €	24,0%
27	Autres immobilisations financières		100 000,00 €	100 000,00 €	4,8%
TOTAL		520 200,00 €	1 543 375,00 €	2 075 578,84 €	100%

RECETTES					
N°	Objet	RAR	Ajouts BP 2026	TOTAL BP 2026	%
001	Excédent d'exécution reporté		95 374,84 €	95 374,84 €	4,6%
021	Virement de la section de fonctionnement		888 000,00 €	888 000,00 €	43,2%
040	Opérations d'ordre		222 000,00 €	222 000,00 €	9,8%
10	Dotations, fonds divers et réserves		251 621,16 €	200 000,00 €	9,8%
13	Subventions d'investissement	373 204,00 €	297 000,00 €	670 204,00 €	32,6%
TOTAL		373 204,00 €	1 702 374,84 €	2 075 578,84 €	100%

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'article L.2312-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 à laquelle est soumis le budget principal,

Vu les propositions du bureau communautaire des 6 et 20 février 2026,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le budget principal 2026 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay tel que présenté par la Présidente.

Dossier n°8-1 : Demandes de participations 2026

DCC2026_033

La Présidente présente les différentes demandes de participation reçues ou estimées par la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay au titre de 2026. Ces demandes ont reçu l'approbation du bureau communautaire du 20 février 2026 :

PARTICIPATIONS Art. 6558	Montant attribué en 2025	Montant proposé par le bureau pour 2026
Mission Locale Jeunes de Châteauroux	3 600,00 €	3 600,00 €
Initiative Indre (convention 2026-2028)	7 622,00 €	5 000,00 €
Initiative Indre - Cap'Jeunes (convention 2026-2028)	2 000,00 €	1 000,00 €
Initiative Indre - Cap'Agri (convention 2026-2028)	1 000,00 €	1 000,00 €
Ligue de l'Enseignement de l'Indre: Accueil Jeunes Ecueillé – Valençay	24 500,00 €	27 500,00 € (montant ajusté au réalisé)
COS du Personnel	17 992,00 €	12 800,00 € (32 agents)
SDEI 36 – Cotisation SIG	1 792,81 €	2 000,00 € (montant ajusté à la demande)
SMVTTAV – Train touristique	86 541,72 €	115 591,44 € (délib°DCC2026_014 du 17/02/26)
SM Pays de Valençay en Berry – Compétence SCOT	1 451,32 €	1 600,00 €
SM Pays de Valençay en Berry – Compétence RGPD	2 600,00 €	2 600,00 €
SMRIP 36 – Fonctionnement du RIP 36	1 833,95 €	1 850,00 € (montant ajusté à la demande)
GIP RECIA – Adhésion + contribution option 8	4 460,00 €	4 500,00 € (montant ajusté à la demande)

PARTICIPATIONS Art. 6558	Montant attribué en 2025	Montant proposé par le bureau pour 2026
ATD 36 – Voirie	11 938,00 €	12 500,00 € <i>(montant ajusté à la demande)</i>
La Villette – Adhésion Micro-Folie	- €	1 000,00 €
CIVAM de Valençay et du Pays de Bazelle (PSE)	10 000,00 €	5 000,00 €

Pour mémoire, le montant inscrit au budget principal 2026 à l'article 6558 est de 200 000 €.

Il convient de statuer sur le sujet.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu la délibération n°DCC2026_030 du 10 mars 2026 approuvant le budget primitif du budget principal 2026,

Vu les différentes conventions liant la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay aux organismes précités,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire,

- ✓ Approuve le versement des participations au titre de l'année 2026 tel que proposé par le bureau communautaire du 20 février 2026,
- ✓ Autorise la Présidente à signer, le cas échéant, les conventions afférentes avec les organismes partenaires,
- ✓ Dit que les crédits inscrits à l'article 6558 du budget principal 2026 sont suffisants,
- ✓ Rappelle que certains montants présentés sont estimatifs et que le versement interviendra sur présentation d'un état fourni par les organismes auxquels la communauté participe,
- ✓ Autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°8-2 : Demande de subvention de la Ligue de l'Enseignement de l'Indre pour l'organisation des séjours estivaux « Jeunes » de l'Accueil Jeunes Ecueillé – Valençay 2026 **DCC2026_034**

Le vice-Président délégué aux services à la population rappelle que depuis quatre ans, l'AJEV organise des séjours de 5 jours pour les jeunes de 11 à 17 ans. Ces séjours sont financés par la CAF (forfait fixe de 19.80€ par jour et par enfant), le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) par le biais d'un financement national : Colos apprenantes. Le reste à charge pour les familles s'élève à environ 100 € par enfant (tarification au quotient familial).

En 2025, les deux séjours d'été (à l'île de Ré et en Auvergne), ont été subventionnés par le dispositif Colos apprenantes, à hauteur de 180 € par jeune. Cette subvention a permis de faire baisser la participation des familles (coût entre 90 € et 110 € en fonction du quotient familial des familles). 24 enfants ont ainsi pu profiter de ce tarif pour partir en vacances (sur 24 places disponibles).

Or, le projet de loi de finances 2026 prévoit la suppression totale des crédits alloués au dispositif Colos apprenantes.

Le service, en perpétuel évolution et souhaitant répondre à la demande croissante des familles, souhaite malgré tout mettre en place un séjour de huit jours pour 30 jeunes de la communauté de communes, en collaboration avec l'accueil jeunes du Poinçonnet, afin de mutualiser les coûts de transport et les charges salariales des animateurs.

Afin de pallier à la suppression du dispositif Colos apprenantes, le vice-Président en charge des services à la population, en accord avec le bureau communautaire du 20 février 2026, propose d'accorder une subvention de 3 000 € à la Ligue de l'Enseignement de l'Indre, fléchés sur cette opération spécifique de séjour estival.

Il convient de statuer sur le sujet.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu la délibération n°DCC2026_030 du 10 mars 2026 approuvant le budget primitif du budget principal 2026,

Vu la demande formulée par la Ligue de l'Enseignement de l'Indre,

Considérant l'intérêt des séjours estivaux proposés dans le cadre de l'Accueil Jeune Ecueillé – Valençay,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ Décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 3 000 € à Ligue de l'Enseignement de l'Indre au titre de l'année 2026,
- ✓ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget principal 2026 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,
- ✓ Autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°8-3 : Demande de subvention 2026 du Syndicat des Vins de Valençay DCC2026_035

La Présidente informe les conseillers que le Syndicat des Vins de Valençay a sollicité une subvention de fonctionnement de 5 000 € au titre de l'année 2026 afin de promouvoir l'appellation.

Pour mémoire, une subvention de 3 000 € a été versée en 2025.

Compte tenu de l'état des finances de l'association, le bureau communautaire du 20 février 2026 propose de lui octroyer une subvention de 3 000 €.

Il convient de statuer sur le sujet.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu la délibération n°DCC2026_030 du 10 mars 2026 approuvant le budget primitif du budget principal 2026,

Vu la demande formulée par le Syndicat des Vins de Valençay,

Vu l'avis émis par le bureau communautaire du 20 février 2026,

Considérant que l'objet social de ce syndicat contribue au développement et au rayonnement économique et touristique de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,

Vu l'état financier transmis par le syndicat,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ Décide l'attribution d'une subvention de 3 000 € au Syndicat des Vins de Valençay au titre de l'année 2026,
- ✓ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget principal 2026 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,
- ✓ Autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°8-4 : Soutien 2026 à l'établissement public de coopération culturelle d'Issoudun BIP TV DCC2026_036

La Présidente rappelle que chaque année, la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay participe au financement de l'établissement public de coopération culturelle d'Issoudun BIP TV à hauteur de 1 000 €.

En accord avec le bureau communautaire du 20 février 2026, elle propose de renouveler cette subvention pour 2026.

Il convient de statuer sur le sujet.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu la délibération n°DCC2026_030 du 10 mars 2026 approuvant le budget primitif du budget principal 2026,

Vu l'avis émis par le bureau communautaire du 20 février 2026,

Considérant que l'objet de cet EPCC et son intérêt pour le territoire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ Décide l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'établissement public de coopération culturelle BIP TV au titre de l'année 2026,
- ✓ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget principal 2026 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,
- ✓ Autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Les membres de l'association des Amis du Musée de l'Automobile de Valençay, Mmes Annie CHRETIEN et Mireille CHALOPIN, ainsi que MM. Gilles BRANCHOUX et Claude DOUCET, qui dispose du pouvoir de M. Dominique GABILLON, quittent la séance.

Dossier n°8-5 : Demande de subvention 2026 de l'association des Amis du Musée de l'Automobile de Valençay **DCC2026_037**

La Présidente informe les conseillers que l'association des Amis du Musée de l'Automobile de Valençay a sollicité une subvention de fonctionnement de 4 000 € au titre de l'année 2026.

Pour mémoire, en 2025, une subvention de 3 500 € avait été versée. En accord avec le bureau communautaire du 20 février 2026, elle propose d'accorder une subvention de 4 000 € pour 2026.

Il convient de statuer sur le sujet.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Vu la délibération n°DCC2026_030 du 10 mars 2026 approuvant le budget primitif du budget principal 2026,

Vu la demande formulée par l'association des Amis du Musée de l'Automobile de Valençay,

Vu l'avis rendu par le bureau communautaire du 20 février 2026,

Vu l'état financier transmis par l'association,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ Décide l'attribution d'une subvention de 4 000 € à l'association des Amis du Musée de l'Automobile de Valençay au titre de l'année 2026,
- ✓ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget principal 2026 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,
- ✓ Autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Mmes Annie CHRETIEN et Mireille CHALOPIN reviennent en séance.

MM. Gilles BRANCHOUX et Claude DOUCET, qui dispose du pouvoir de M. Dominique GABILLON, membres de l'association des Amis de Benjamin Rabier demeurent hors de la séance.

Dossier n°8-6 : Demande de subvention 2026 de l'association des Amis de Benjamin Rabier **DCC2026_038**

La Présidente informe les conseillers que l'association des Amis de Benjamin Rabier a sollicité une subvention de fonctionnement de 700 € au titre de l'année 2026.

Compte tenu de l'état financier de l'association et du peu d'activités prévues, le bureau communautaire du 20 février 2026 propose de réduire la subvention à 200 €.

Pour mémoire, en 2025, une subvention de 500 € avait été versée.

Il convient de statuer sur le sujet.

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Vu la délibération n°DCC2026_030 du 10 mars 2026 approuvant le budget primitif du budget principal 2026,

Vu la demande formulée par l'association des Amis de Benjamin Rabier,

Vu l'avis rendu par le bureau communautaire du 20 février 2026,

Considérant l'état des finances de l'association,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ Décide l'attribution d'une subvention de 200 € à l'association des Amis de Benjamin Rabier au titre de l'année 2026,
- ✓ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget principal 2026 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,
- ✓ Autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

MM. Gilles BRANCHOUX et Claude DOUCET reviennent en séance.

Dossier n°8-7 : Demande de subvention 2026 de l'Association Sportive du Collège Alain-Fournier de Valençay **DCC2026_039**

La Présidente informe les délégués communautaires que l'Association Sportive du Collège Alain-Fournier de Valençay a sollicité une subvention de fonctionnement de 500 € au titre de l'année 2026.

Pour mémoire, la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a versé une subvention identique en 2025.

Il convient de statuer sur le sujet.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu la délibération n°DCC2026_030 du 10 mars 2026 approuvant le budget primitif du budget principal 2026,

Vu la demande formulée par l'Association Sportive du Collège Alain-Fournier de Valençay,

Vu l'avis favorable émis par le bureau communautaire du 20 février 2026,

Considérant que l'objet social de cette association contribue au développement de la pratique sportive des jeunes de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,

Vu l'état financier transmis par l'association,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ Approuve l'attribution d'une subvention de 500 € à l'Association Sportive du Collège Alain-Fournier de Valençay au titre de l'année 2026,
- ✓ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget principal 2026 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,
- ✓ Autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

La Présidente informe les conseillers que l'Association des Mollets de Gâtines a sollicité une subvention de 400 € au titre de l'année 2026, pour l'organisation des Foulées du Château de Valençay et des animations découvertes de la course à pied en région Boischaut Nord. Elle rappelle que plus de trois communes sont traversées par cette course pédestre, conformément aux statuts de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay qui autorisent « l'appui aux manifestations sportives et culturelles qui concernent au moins trois communes membres de la Communauté de Communes ».

Pour mémoire, la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a attribué à l'Association des Mollets de Gâtines une subvention identique en 2025.

Il convient de statuer sur le sujet.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu la délibération n°DCC2026_030 du 10 mars 2026 approuvant le budget primitif du budget principal 2026,

Vu l'article 3.III.c) des statuts de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay relatifs à la compétence « Culture et sports »,

Vu la demande formulée par l'Association des Mollets de Gâtines,

Vu l'avis favorable émis par le bureau communautaire du 20 février 2026,

Vu l'état financier transmis par l'association,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ Décide l'attribution d'une subvention de 400 € à l'Association des Mollets de Gâtines au titre de l'année 2026,
- ✓ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget principal 2026 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,
- ✓ Autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Mme Mireille CHALOPIN, membre de l'association Besoin d'R, quitte la séance.

La Présidente informe les conseillers que le collectif Besoin d'R, issu du LifeLet'sGo4Climate et qui porte le projet de création d'une ressourcerie, a sollicité une subvention de fonctionnement 2 000 € au titre de l'année 2026.

Le bureau communautaire du 20 février 2026 propose d'attribuer une subvention de 2 000 €.

Il convient de statuer sur le sujet.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Vu la délibération n°DCC2026_030 du 10 mars 2026 approuvant le budget primitif du budget principal 2026,

Vu la demande formulée par le collectif Besoin d'R,

Considérant que l'objet de cette structure contribue à l'amélioration de la gestion des flux de déchets au sein du territoire,

Vu l'avis rendu par le bureau communautaire du 20 février 2026,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ Décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 000 € au collectif Besoin d'R au titre de l'année 2026,
- ✓ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget principal 2026 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,
- ✓ Autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Mme Mireille CHALOPIN revient en séance.

Dossier n°8-9 : Subvention 2026 au Groupement départemental des lieutenants de louveterie de l'Indre **DCC2026_042**

La Présidente rappelle qu'en 2025, suite à l'interpellation du Président du Groupement départemental des lieutenants de louveterie de l'Indre concernant la faiblesse des moyens alloués à son association pour assurer la mise de service public qui lui est dévolue, le conseil communautaire avait décidé d'attribuer une subvention de 500 € à cette association.

Le bureau communautaire du 20 février 2026 propose de reconduire cette subvention pour 2026.

Il convient de statuer sur le sujet.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu la délibération n°DCC2026_030 du 10 mars 2026 approuvant le budget primitif du budget principal 2026,

Considérant l'intérêt du Groupement départemental des lieutenants de louveterie de l'Indre en matière de régulation des espèces nuisibles et de prévention des dégâts agricoles et forestiers,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ Décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 500 € au Groupement départemental des lieutenants de louveterie de l'Indre au titre de l'année 2026,
- ✓ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget principal 2026 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,
- ✓ Autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°8-10 : Demande de subvention 2026 de l'association 6^E Sens **DCC2026_043**

La Présidente informe les conseillers que l'association 6^E Sens a sollicité une subvention de 4 500 € au titre de l'année 2026, pour l'organisation d'ateliers et de spectacles culturels, en particulier le Festival des Lyeliputiennes sur les communes de Villentrois – Faverolles-en-Berry, Lye et Veuil et Luçay-le-Mâle.

Le bureau communautaire du 20 février 2026 propose d'attribuer une subvention de 3 000 €, comme en 2025.

Il convient de statuer sur le sujet.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu la délibération n°DCC2026_030 du 10 mars 2026 approuvant le budget primitif du budget principal 2026,

Vu la demande formulée par l'association 6^E Sens,

Considérant que l'objet de cette animation contribue au développement et au rayonnement culturel et touristique de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,

Vu l'avis rendu par le bureau communautaire du 20 février 2026,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ Décide l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association 6^E Sens au titre de l'année 2026,
- ✓ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget principal 2026 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,
- ✓ Autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

M. Alain POURNIN indique que suite à la subvention accordée par la CCEV à Mme Natacha PERRIER pour sa participation aux Championnats du Monde de nage en eaux glacées en Finlande, cette dernière a terminé 4^{ème} sur la distance du 450 m. Le logo de la CCEV était apposé sur son équipement et a bien été mis en valeur.

Dossier n°9 : Office de Tourisme : modification des tarifs de la régie

DCC2026_044

Dans le cadre de la mise en synergie des acteurs touristiques, le Château de Valençay et la CCEV, pour le Musée de l'Automobile, proposent à la vente un PASS Château-Musée, permettant aux visiteurs de bénéficier d'un tarif préférentiel.

Ce PASS est proposé à la vente au sein de la boutique de l'Office de Tourisme de Valençay.

Jusqu'à présent, il était commercialisé selon le principe de l'achat-revente. Toutefois le Château de Valençay et la CCEV ont décidé d'opter désormais pour un fonctionnement en dépôt-vente, afin de faciliter et d'élargir sa diffusion auprès d'autres points de vente.

Il convient donc d'autoriser la régie de l'Office de Tourisme à Valençay à encaisser le commissionnement fixé à 2 € TTC, conformément à la délibération DCC2026_016 du 17 février 2026.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu l'arrêté n°2024-03-13 du 13 mars 2024 instituant une régie de recettes et d'avances de l'Office de Tourisme à Valençay,

Vu la délibération du conseil communautaire DCC2024_135 en date du 19 décembre 2024 relative à l'adoption des tarifs et taux de rémunération de la régie,

Vu la délibération du conseil communautaire n°DCC2026_016 en date du 17 février 2026 relative à la mise en vente des PASS Château – Musée de l'Automobile,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ Charge la Présidente d'intégrer ce nouveau commissionnement dans la régie de l'Office de Tourisme à Valençay,
- ✓ Autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°10-1 : Service de gestion des déchets : approbation des coûts des prestations de l'entente intercommunale sur le tri des emballages ménagers et assimilés

DCC2026_045

Dans le cadre de l'entente intercommunale sur le tri des emballages ménagers et assimilés, le vice-Président en charge du service de gestion des déchets présente les nouveaux tarifs de traitement des déchets d'emballages et papiers ménagers à savoir :

- 227 € la tonne (225 € en 2025),
- 95 € la caractérisation (comme en 2025).

Il convient d'approuver ces nouveaux tarifs.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve les nouveaux tarifs de traitement des déchets d'emballages et papiers ménagers tels que présentés, et autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Dans le cadre de l'entente intercommunale sur le tri des emballages ménagers et assimilés, le vice-Président en charge du service de gestion des déchets présente l'évaluation annuelle de l'entente, d'un point de vue qualitatif (analyse des actions réalisées et de leurs résultats, conditions d'exécution et de développement des actions communes, préconisations pour la poursuite de l'entente).

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le rapport annuel 2025 **annexé à la présente**,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve ledit rapport annuel, et autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

M. Philippe KOCHER demande où en est la réflexion sur la création d'un incinérateur.

M. Alain REUILLON répond que c'est toujours en cours.

La Présidente indique que dans le cadre de ses actions de prévention et de promotion du bien vieillir, la Mutualité Française Centre-Val de Loire (MFCVL) propose la mise en place du projet « Ensemble racontons notre histoire », destiné aux personnes âgées de 60 ans et plus.

Ce projet vise à lutter contre l'isolement, renforcer les liens sociaux et favoriser le bien-être mental des seniors à travers un cycle d'ateliers d'écriture collective. Le groupe, composé d'environ 10 participants, se réunira chaque semaine pour 10 séances de 2 heures, animées par un intervenant spécialisé.

Au fil des séances, les participants partageront souvenirs, anecdotes et idées afin de construire collectivement un ouvrage (récit fictif, témoignages, histoires de vie ou poèmes). Ce travail donnera lieu à la réalisation d'un ouvrage final, présenté lors d'un vernissage ouvert au public, permettant de valoriser la participation des seniors et de favoriser les échanges avec les habitants.

Il est proposé d'accueillir ces ateliers au sein de la médiathèque d'Écueillé. La Mutualité Française Centre-Val de Loire prenant en charge l'organisation et l'animation du projet, cette action est entièrement gratuite pour la collectivité. La communauté de communes devra uniquement organiser le vernissage à l'issue des ateliers.

Il convient de statuer sur le sujet.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le projet présenté,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ Approuve la réalisation des ateliers « Ensemble racontons notre histoire » au sein de la médiathèque d'Écueillé,
- ✓ Autorise la Présidente à signer la lettre d'engagement avec la Mutualité Française Centre-Val de Loire et tout document relatif à ce dossier.

- **Installation du prochain conseil communautaire suite au renouvellement général des conseils municipaux** : la Présidente indique que, sauf contrordre, cette réunion se tiendra le 16 avril 2026, à 18h, à l'Espace Gâtines à Valençay.
- **Equipe des conseillers numériques** : la Présidente rappelle que l'équipe est à disposition des communes si elles souhaitent proposer des ateliers numériques en proximité.

- **Généralisation de la facturation électronique** : le service aux entreprises organise une réunion d'information à destination des entreprises du territoire le 21 avril 2026 à Valençay en lien avec la DGFIP et la COGEP pour sensibiliser les entreprises à cette nouvelle obligation.

La Présidente remercie les Maires qui ont accueilli chaque conseil communautaire au cours de cette mandature. Elle remercie également l'ensemble des élus pour ce mandat et le travail accompli. Elle salue chaleureusement ceux qui vont quitter cette équipe communautaire, ainsi que Mme Alice CAILLAT et M. Charles GIRAULT.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 19h36.

La Présidente, Annick BROSSIER

Le Secrétaire de séance, M. Michel BRUNET

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ECUEILLÉ - VALENÇAY" around the top and "36600 VALENÇAY" around the bottom. A pen is visible behind the seal.